

Chapitre 1

La recommandation : origine, enjeux et défis

La recommandation

En décembre 2008, le Conseil de l'Europe a diffusé une importante Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la dimension des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle (Conseil de l'Europe 2008a). Elle était issue d'une réflexion lancée par le Conseil de l'Europe en 2002, sur la base de travaux précédents sur l'éducation interculturelle et d'autres thèmes connexes. La recommandation offre de très intéressantes possibilités de discussion et d'action dans les Etats membres autour de l'enseignement des religions et des visions non religieuses du monde dans le cadre de l'éducation interculturelle.

La présente publication – *Intersections* – a été écrite pour faciliter la discussion, la réflexion et l'action. Elle s'adresse principalement aux décideurs à tous les niveaux, aux établissements scolaires (enseignants et direction) et aux acteurs de la formation des enseignants en Europe. Son objectif est de favoriser le débat sur la recommandation de 2008 et d'aider à ce qu'elle soit pleinement et concrètement appliquée.

La religion à l'école en Europe

En partie du fait de la diversité des rapports historiques entre religion et Etat, ainsi que des différences culturelles, il existe en Europe plusieurs approches de la place à accorder à la religion dans les programmes scolaires, et différentes attitudes à ce sujet parmi les personnes concernées (responsables politiques, établissements scolaires, formateurs d'enseignants, parents, élèves, etc.). Tous les Etats peuvent être influencés par des facteurs tels que la sécularisation ou les influences supranationales ou mondiales, y compris les migrations, et beaucoup ont traversé des phases de changement au cours des dernières décennies.

Certains Etats européens, comme l'Espagne et l'Italie, qui ont une religion dominante reconnue par l'Etat, offrent traditionnellement une instruction ou une éducation religieuse exclusivement ou principalement consacrée aux valeurs et doctrines de la religion majoritaire. Certains pays, où les relations traditionnelles entre Eglise et Etat ne sont pas les mêmes, prévoient l'étude de plusieurs religions. L'Angleterre et le pays de Galles, par exemple, proposent à tous les élèves des écoles publiques d'étudier différentes religions. D'autres ont peu développé l'enseignement de la religion ou considèrent que sa place est à la maison ou dans les écoles privées confessionnelles. La France et l'Albanie en sont des exemples. Certains pays ou territoires associent l'enseignement des religions à celui de philosophies ou d'approches éthiques non religieuses, ou proposent des matières facultatives différentes. La Norvège et l'Ecosse en sont des exemples. Certains pays, comme l'Allemagne, ont une législation au niveau national mais délèguent aux autorités régionales la conception et l'organisation de l'enseignement des religions (et des matières afférentes). Et, bien sûr, certains pays n'entrent dans aucun de ces grands modèles (Davis et Miroshnikova 2012 ; Jackson *et al.* 2007 ; Kuyk *et al.* 2007). Les contributions à l'ouvrage issu du projet « Education religieuse à l'école en Europe » (REL-EDU), mené à l'université de Vienne, montrent que, dans les pays européens étudiés à ce jour, la place de la religion dans l'enseignement fait débat, mais que tous les Etats sont confrontés d'une manière ou d'une autre à des questions « supranationales » : diversité, mondialisation, sécularisation (Jäggle, Rothgangel et Schlag 2013 ; Jäggle *et al.* 2014 ; Rothgangel *et al.* 2014b ; Rothgangel *et al.* 2014a¹).

Avant 2002, aucun projet du Conseil de l'Europe ne cherchait spécifiquement à mettre en relation différents pays européens pour réfléchir à la place de la religion dans l'enseignement public. Pourquoi les choses ont-elles changé ? Une partie de la réponse réside dans divers aspects de la mondialisation, dont les migrations, et dans l'amélioration massive des communications via internet. Chaque pays est soumis à une multitude d'influences venues du monde entier. Dans les affaires du monde, la religion est devenue un sujet de débat public, pour des raisons positives aussi bien que négatives. Les déclarations de leaders religieux, comme le pape ou le dalaï-lama, sont relayées au niveau international, tandis que les conséquences d'événements dramatiques, tels que ceux survenus le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, continuent de se faire sentir dans le monde entier et sont largement couvertes par les médias.

-
1. Les six volumes de la série REL-EDU sont les suivants : **Volume 1 – Europe centrale**, Allemagne, Autriche, Croatie, Hongrie, Pologne, Principauté du Liechtenstein, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suisse. **Volume 2 – Europe du Nord**, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Finlande, Islande (îles Féroé), Norvège, Suède. **Volume 3 – Europe occidentale**, Angleterre, Belgique, Ecosse, France, Irlande, Irlande du Nord, Luxembourg, Pays-Bas, pays de Galles. **Volume 4 – Europe du Sud**, Andorre, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Monaco, Portugal, Saint-Marin. **Volume 5 – Europe du Sud-Est**, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Roumanie, Serbie, Turquie. **Volume 6 – Europe orientale**, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Russie, Ukraine, Bélarus. Les versions anglaises des volumes 2 et 3 sont parues en 2014 ; le volume 1, paru en allemand en 2013, sortira en anglais en 2015. Les volumes 4 à 6 sont en préparation. Voir aussi Bråten 2013, 2014a et b pour une méthodologie de comparaison de l'« enseignement religieux » dans différents Etats.

Tous les pays connaissent la diversité culturelle et religieuse. Aucun n'est culturellement homogène. Certains pays ont des minorités ethniques et religieuses bien établies, dont l'histoire est souvent très ancienne et parfois même antérieure à la formation de l'Etat. Souvent, ces minorités résultent de l'immigration depuis d'autres pays, d'Europe et d'ailleurs, principalement au XX^e siècle et jusqu'au siècle actuel. La diversité à l'intérieur des Etats est un phénomène complexe et lié à des questions mondiales aussi bien que régionales, nationales et locales. Tous ces facteurs se combinent à l'opinion, de plus en plus répandue, selon laquelle la religion et les convictions ne sont pas des questions purement privées et devraient figurer parmi les thèmes de discussion et de dialogue dans la sphère publique.

Des débats sur la religion et l'éducation sont en cours dans de nombreux pays. Le Conseil de l'Europe est parvenu à la conclusion qu'il était souhaitable que tous les élèves étudient les religions, dans une perspective large, qu'ils aient eux-mêmes une religion ou non, afin de lutter contre les préjugés et l'intolérance, et de promouvoir la compréhension mutuelle et la citoyenneté démocratique. Les événements du 11 septembre ont précipité cette évolution. Le premier projet majeur du Conseil de l'Europe concernant la religion dans l'éducation a commencé en 2002. A ce moment, tous les feux étaient braqués sur l'idée nouvelle consistant à intégrer la religion dans l'éducation interculturelle. Par la suite, le terme de « convictions non religieuses » a été ajouté, dans un souci de ne pas exclure ces dernières. Le chapitre 7 reviendra spécifiquement sur le terme de « convictions non religieuses » et sur les expressions équivalentes.

Point de vue du Conseil de l'Europe sur l'enseignement des religions et des convictions non religieuses

Les idées du Conseil de l'Europe sur l'enseignement des religions et des convictions non religieuses sont étroitement liées à ses travaux sur l'éducation interculturelle, l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté démocratique. La compréhension des religions et des convictions non religieuses est perçue comme un aspect essentiel de la compréhension interculturelle. L'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme – étroitement liées – englobent la compréhension de la diversité culturelle.

Comme l'a affirmé le Conseil de l'Europe en 2008 dans son *Livre blanc sur le dialogue interculturel – Vivre ensemble dans l'égalité de dignité*, la compréhension des religions et des convictions non religieuses contribue en particulier au dialogue interculturel, envisagé comme un processus d'échanges de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes de différentes origines et traditions ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels (Conseil de l'Europe 2008b : 10).

Le lien avec l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est également mis en avant dans la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, tout comme la nécessité de développer la compréhension interculturelle, en partie en renforçant les connaissances et en encourageant le dialogue, mais aussi au travers de l'appréciation des différences entre groupes de diverses confessions (Conseil de l'Europe 2010).

Philosophie de la recommandation

Les travaux du Conseil de l'Europe sur l'enseignement des religions et des convictions non religieuses représentent un aspect important de l'éducation interculturelle. L'éducation interculturelle et la promotion du dialogue interculturel sont d'importants éléments de l'éducation aux droits de l'homme, indissociable de l'éducation à la citoyenneté démocratique. La recommandation souligne les valeurs de tolérance et de solidarité qu'apporte la connaissance des autres, valeurs qui sous-tendent les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation.

La recommandation s'appuie sur une vision intégratrice et démocratique. Elle propose une étude des religions et des convictions non religieuses distincte des formes d'éducation religieuse destinées à imprégner les enfants et les jeunes d'une tradition confessionnelle particulière. Cependant, si l'on suit bien la recommandation, le type d'éducation interculturelle proposé peut venir compléter de nombreuses formes d'éducation confessionnelle et pourrait être adapté à divers milieux confessionnels « ouverts sur l'extérieur ».

La recommandation tient compte de la diversité et de la complexité des situations aux niveaux local, régional et international, encourageant à établir des liens entre les niveaux « local » et « mondial ». Elle prône aussi l'exploration des questions d'identité en lien avec la religion et l'entretien de relations positives avec les parents et les groupes religieux, ainsi qu'avec les organisations représentant des philosophies non religieuses. L'intention est de présenter aux jeunes, à travers les programmes et la politique de l'établissement, une pluralité de positions et de débats dans une atmosphère de tolérance mutuelle.

Pertinence et champ d'application

La recommandation s'applique aussi bien aux politiques d'établissement qu'aux cours dispensés en classe. Elle juge que le contexte d'apprentissage idéal commence par la mise en place d'un forum ou d'un espace d'apprentissage sécurisant, dans lequel les jeunes peuvent entamer un dialogue et une discussion encadrés par des enseignants dotés des nécessaires compétences en animation et de connaissances spécialisées. Les méthodes pédagogiques données en exemple sont « ouvertes », « inclusives » et « impartiales », elles tiennent compte de la diversité des milieux dont sont issus les participants et les respectent, et soutiennent les valeurs des droits de l'homme.

La recommandation ne demande pas à ce que toutes les opinions religieuses ou non religieuses soient couvertes. Il faut sélectionner les connaissances à transmettre, qui doivent être liées, au moins en partie, au contexte. Trouver les moyens de parvenir à un bon équilibre entre savoir-faire, attitudes et connaissances est un élément clé. L'accent est mis sur le développement de compétences facilitant la compréhension entre cultures et entre religions, ce qui suppose de transmettre des connaissances bien choisies et les savoir-faire et attitudes appropriés. La recommandation appelle à transmettre des connaissances, mais aussi à cultiver la sensibilité, la réciprocité et l'empathie, et à lutter contre les préjugés, l'intolérance, le sectarisme et le racisme.

Il faut pour cela, comme le reconnaît la recommandation, une bonne formation des enseignants, des ressources riches et variées, et un travail régulier de recherche et d'évaluation.

Education interculturelle : le défi de la diversité religieuse et du dialogue en Europe

Comme indiqué plus haut, les travaux entamés par le Conseil de l'Europe sur la religion n'étaient pas entièrement nouveaux, mais étroitement liés à des thèmes pédagogiques clés déjà approfondis, comme l'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Ils étaient envisagés comme une importante contribution à l'éducation interculturelle (comme matière à part ou comme composante de plusieurs matières). D'où l'intitulé du projet, « Le défi de l'éducation interculturelle aujourd'hui : diversité religieuse et dialogue en Europe ». La prise en compte du thème de la diversité religieuse reposait sur une vision particulière des relations entre religion et culture, liée aux travaux antérieurs du Conseil de l'Europe sur l'éducation interculturelle. Cette vision sera développée plus loin. Pour le moment, il importe de préciser que la religion n'a nullement été considérée comme un simple aspect parmi d'autres de la culture humaine ; l'enseignement des religions au sens large peut être vu comme un complément aux diverses formes d'éducation religieuse.

Parmi les résultats du projet figurent une conférence organisée par le Conseil de l'Europe et par la Norvège, dont les actes ont été publiés (Conseil de l'Europe 2004), et un manuel à l'usage des écoles, qui a connu une grande diffusion (Keast 2007). Les travaux menés ont abouti à une importante recommandation du Comité des Ministres (composé des ministres des Affaires étrangères de tous les Etats membres, représentant leurs gouvernements respectifs), diffusée auprès des 47 Etats membres en 2008. Le texte de la recommandation a été approuvé par les 47 ministres. Sa philosophie correspond au but que s'est fixé le Conseil de l'Europe : sensibiliser à l'identité culturelle et à la diversité de l'Europe, et promouvoir le développement de ces valeurs. En d'autres termes, la recommandation est conçue comme un outil qui devrait aider les parties prenantes, dans les différents Etats membres, à passer en revue les questions d'enseignement des religions dans les établissements scolaires en tenant compte de leur histoire et de leurs traditions. La recommandation ne propose pas de recette toute faite ; elle appelle une application souple, adaptée aux différents contextes, afin de répondre aux besoins des éducateurs et des responsables politiques de chaque Etat.

Alors que le projet de 2002 s'intitulait « Diversité religieuse et dialogue en Europe », le Comité des Ministres a estimé en 2008 que la recommandation devait aussi s'appliquer aux « convictions non religieuses ». Elle reconnaît ainsi que, bien que de nombreuses personnes observent des traditions religieuses sources de valeurs et d'inspiration, beaucoup d'autres, au sein des sociétés européennes, ont des valeurs qui ne reposent sur aucune religion. Cet élargissement reflète les débats internationaux, ainsi que l'évolution des politiques éducatives dans certains pays européens (voir le chapitre 7).

Rencontres sur la dimension religieuse du dialogue interculturel

Une série de rencontres annuelles, organisées par le Conseil de l'Europe depuis 2008, ont offert l'occasion de discuter de la dimension religieuse du dialogue interculturel et de la compréhension des religions et des convictions non religieuses. La rencontre de 2008, par exemple, a réuni des représentants des principales religions présentes en Europe et ceux d'organisations humanistes, ainsi que d'institutions du Conseil de l'Europe (comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme) et de plusieurs ONG internationales, certaines associées aux principales religions et d'autres centrées par exemple sur les enfants, les femmes ou l'éducation. C'était la première des rencontres du Conseil de l'Europe associant des dignitaires religieux et d'autres représentants de la société civile en Europe pour débattre des questions d'éducation en lien avec l'évolution du regard sur la religion dans la sphère publique. La rencontre de 2009, qui s'est également tenue à Strasbourg, a poursuivi ce débat sur l'enseignement des religions et des convictions non religieuses comme contribution à l'éducation à la citoyenneté démocratique, aux droits de l'homme et au dialogue interculturel. La rencontre de 2010 s'est tenue à Ohrid, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », avec pour thème « Le rôle des médias dans la promotion du dialogue interculturel, de la tolérance et de la compréhension mutuelle : la liberté d'expression des médias et le respect de la diversité culturelle et religieuse ». Cette importante discussion s'est poursuivie lors de la rencontre de 2011 au Luxembourg. La rencontre de 2012, à Durrës (Albanie), s'intitulait « Prendre des responsabilités pour l'Europe de demain : le rôle des jeunes dans la dimension religieuse du dialogue interculturel », tandis que celle de 2013 (Erevan, Arménie) avait pour thème « Liberté de religion dans le monde d'aujourd'hui : défis et garanties ».

Toutes ces rencontres, menées dans l'esprit du dialogue interculturel tel qu'exprimé dans le livre blanc du Conseil de l'Europe en 2008, ont réuni des participants représentants des religions ou des courants religieux et d'autres groupes de la société civile, dont certains défendant des philosophies non religieuses. Tous ont eu l'occasion de discuter des travaux du Conseil de l'Europe en cours dans ce domaine et des difficultés soulevées ; leurs contributions ont été prises en compte par les responsables des activités du Conseil de l'Europe sur le rôle des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle. Le présent document est lui aussi rédigé dans l'esprit de dialogue interculturel qui a présidé au livre blanc publié par le Conseil de l'Europe en 2008.

La recommandation du Conseil de l'Europe

La Recommandation du Conseil de l'Europe sur la dimension des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle (Conseil de l'Europe 2008a) a été publiée en décembre 2008, à la suite du *Livre blanc sur le dialogue interculturel – Vivre ensemble dans l'égalité* (Conseil de l'Europe 2008b) et quelques mois après la tenue au Conseil de l'Europe de la première rencontre.

Elle s'appuie sur plusieurs recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que sur le *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, qui affirme

que la vision de notre diversité culturelle devrait passer par la connaissance et la compréhension des principales religions et convictions non religieuses du monde et de leur rôle dans la société.

La recommandation tient compte des structures et des pratiques éducatives en place dans les Etats membres, attirant l'attention sur « les bonnes pratiques qui existent déjà dans les divers Etats membres ». Elle offre un texte de référence adaptable, et non un cadre rigide. Elle rappelle également que des approches différentes peuvent s'avérer nécessaires selon le public concerné, pour « prendre en compte l'âge et la maturité des élèves ».

Intersections

En 2011, le Conseil de l'Europe, en partenariat avec le Centre européen Wergeland, a mis en place un comité d'experts (le Groupe mixte de mise en œuvre) chargé de fournir des conseils sur l'application de la recommandation dans les Etats membres. Le résultat, *Intersections*, reflète la réflexion menée par ce comité. La recommandation se concentre sur l'éducation formelle, et notamment sur les établissements scolaires. Au travers du présent ouvrage, nous souhaitons aussi nourrir la réflexion de ceux qui travaillent dans l'éducation non formelle et informelle ou enseignent des matières hors programme².

Nous espérons qu'*Intersections* sera utilisé de façon constructive dans des contextes éducatifs très variés, y compris là où la religion – ou une combinaison de religions, d'éthiques et/ou de visions non religieuses de la vie – constitue une discipline à part et là où l'étude des religions n'est directement prévue nulle part dans le programme. Nous espérons que cette publication vous sera utile et qu'elle aidera à stimuler la discussion et à passer en revue les politiques et les pratiques dans votre pays. L'ensemble du document ou certains de ses chapitres peuvent être utilisés comme supports de discussions visant l'élaboration d'une politique, comme outil pour ceux qui travaillent dans un établissement scolaire, comme support de formation (formation initiale des enseignants ou formation continue des enseignants et des autres personnes intervenant dans les écoles) et comme incitation à de nouvelles recherches fondées sur les pratiques en classe.

-
2. Comme exemple d'enseignement hors programme, on peut citer le modèle Nansen pour une éducation intégrée, appliqué à l'école primaire par la municipalité de Petrovec, près de Skopje, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». L'un de ses objectifs consiste à « Dépasser les stéréotypes et les préjugés liés à l'origine ethnique, religieuse et culturelle ». Le projet s'adresse aux élèves, aux parents et aux enseignants des communautés ethniques macédonienne et albanaise (www.nmie.org, consulté le 24 avril 2015).

Chapitre 2

Présentation d'*Intersections* et de ses thèmes clés

Intersections offre un support de réflexion sur l'enseignement des religions et des visions non religieuses du monde dans différents contextes nationaux, et sur les questions qu'il soulève, abordées dans la Recommandation CM/Rec(2008)12. Comme l'indique son titre, l'ouvrage ne trace pas de voie unique. Dans les différents Etats membres, les enseignants et les autres personnes intéressées pourront l'utiliser pour élaborer, dans leur environnement, leurs propres politiques et approches de l'enseignement des religions et des convictions, tout en tenant compte des principes, des valeurs et des idées exprimés dans la recommandation.

Religion, culture et éducation interculturelle

Au cours des discussions menées lors de réunions et de conférences au sujet de la recommandation, la question a été soulevée de savoir si ce texte réduisait la religion, dans toute sa complexité, à un aspect de la culture humaine. Telle n'était pas l'intention de la recommandation. En plaçant la religion dans la catégorie des phénomènes culturels, le Conseil de l'Europe reliait la « compréhension des religions et des convictions » à ses travaux sur la compréhension d'autres aspects de notre culture et de celle des autres. Comme le montrent les discussions entre les auteurs de la recommandation et au sein du Conseil de l'Europe, cela ne revient pas à présenter la religion comme une simple expression culturelle humaine (pour les croyants, elle est bien sûr plus que cela), mais plutôt à trouver des moyens de permettre aux élèves, indépendamment de leur milieu, de comprendre autant que possible le vocabulaire, les convictions et les revendications des personnes défendant des positions religieuses ou non religieuses. En d'autres termes, concernant spécifiquement la religion, il s'agit d'utiliser des méthodes qui permettent à l'apprenant de comprendre le langage religieux du point de vue de ceux qui pratiquent la religion. Cela réclame empathie et imagination, mais ne peut logiquement être confondu avec la transmission de dogmes d'une religion en particulier.

Enseigner l'histoire des religions ou leurs manifestations ne suffit pas. La religion ne se limite pas à des pratiques, des objets et des édifices. Il faut aussi tenter de comprendre la signification du vocabulaire religieux tel qu'utilisé par les croyants, y compris leur façon d'exprimer leurs convictions, leurs valeurs et leurs émotions. Une telle compréhension requiert non seulement des connaissances, mais aussi certaines attitudes et compétences favorisant la conscience de soi et des convictions et valeurs d'autrui ; elle requiert aussi des valeurs affirmant la dignité de l'être humain.